Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260605-CM20260641-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
5 juin 2026

Date de convocation :29/05/2026
Date d'affichage :29/05/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents :22
Votants :27

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire
Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET— Stéphanie DOUGUET– Marlène ILHEU– Grégory HELLIO-Paul GOARANT - Olivier LE BIHAN— Anaïs XAVIER — Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE—Lisa KERBRAT–André MILIN – Isabelle BLOCH–Sébastien LE LEZ–Aurélie RIOU— Jean-François SALAUN –- Philippe BOREL — Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM
à l'exception de : Eric LE DUFF - Vanessa MAILLET- Sylviane LETTY - Laura MILIN - Julien LE BRUN
Procurations :
Eric LE DUFF pour Frank COCAIGN
Marlène ILHEU pour Jean-Michel BRIS
Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
Vanessa MAILLET pour Sophie AUTRET
Sylviane LETTY pour Stéphanie DOUGUET
Laura MILIN pour Aurélie RIOU
Julien LE BRUN pour Sébastien LE LEZ

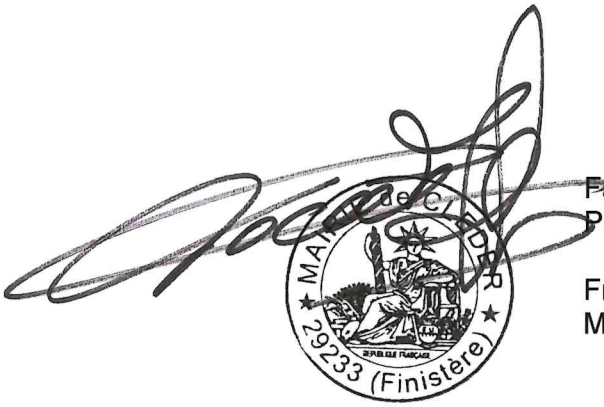
Philippe BORELa été élu secrétaire de séance.

4-1 Tarifs communaux 2026 : autorisation d'occupation du domaine communal pour une « cabane conciergerie » de moins de 5 m2

Une demande a été adressée par un professionnel du tourisme souhaitant pouvoir implanter en bordure de la Place de Herleshausen une « cabane-conciergerie » destinée au dépôt de linge des locations saisonnières. L'emplacement est inférieur à 5 m2.
Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une AOT pour cette activité et de voter le tarif correspondant.
Le débat s'engage.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260605-CM20260641-DE

L'Assemblée, à l'unanimité :
-approuve la possibilité d'accorder une AOT pour ce type d'équipement en lien avec une activité commerciale de tourisme ;
-décide que le tarif applicable sera de 120,00 €/an pour un emplacement inférieur à 5 m2.



Fait à CLEDER, le 12/06/2026
Pour extrait certifié conforme

Frank COCAIGN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication